

DOSSIER D'INSCRIPTION CERTIFICAT DE SPECIALISATION PENTATHLON MODERNE SESSION 2019

SON RÔLE ?

Le certificat de spécialisation correspond à une qualification complémentaire reconnue par l'État, ici en Pentathlon Moderne pour des personnes déjà titulaires ou en formation BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité Activités Physiques pour Tous (APT), spécialité Activités Aquatiques de la Natation (AAN).

Ses fonctions lui permettent dans le cadre d'une activité rémunérée :

- de garantir les conditions optimales de sécurité pour différents publics lors de la pratique en sécurité,
- d'encadrer les séances de découverte et d'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétition,
- d'assurer, en autonomie pédagogique, la conduite des cycles d'animation en Pentathlon Moderne et plus particulièrement en Laser Run et en Triathlon, en préparant, organisant et encadrant des cycles d'apprentissage dans les spécialités couvertes par le certificat de spécialisation parmi l'escrime, la natation, le tir au pistolet laser et la course à pied.
- de conduire un projet d'animation en Pentathlon Moderne en toute sécurité.
- de réaliser de façon autonome des activités d'initiation, d'animation et d'apprentissage
- de participer à la gestion et à la maintenance du matériel spécifique à la pratique
- de choisir des démarches pédagogiques permettant à chaque pratiquant d'apprendre et de progresser dans les activités du pentathlon moderne ;

PASSER UN CERTIFICAT DE SPECIALISATION « PENTATHLON MODERNE »

- pour pouvoir être rémunéré pour ses activités d'encadrement
- pour créer son propre emploi en créant un club sportif d'initiation au Pentathlon Moderne LASER RUN / TRIATHLE
- pour améliorer ses compétences et transmettre les fondamentaux techniques
- pour engager son club dans une démarche de professionnalisation
- pour faire découvrir une activité attractive, éducative et ludique
- pour le plaisir de partager sa passion du sport avec d'autres et faire progresser le Pentathlon Moderne.

VALIDER UN CERTIFICAT DE SPECIALISATION « PENTATHLON MODERNE »

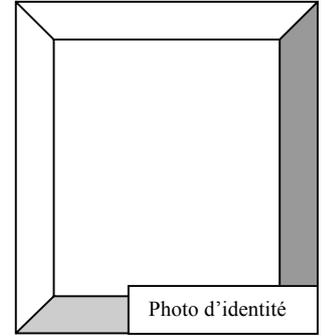
La formation sera ouverte du **04 novembre 2019 au 23 décembre 2019** et la durée s'élèvera à **275 h** décomposées en :

- **175 h** de formation initiale théorique et pratique en centre de formation
 - **100 h** de stage en situation dans un club de Pentathlon Moderne
- Vous serez convoqué pour l'examen des Epreuves pédagogiques (Certification Initiale) les 17,18 et 19 décembre 2019 pour une durée de 3 heures (pratique et entretien Oral).*

DEVENIR « INITIATEUR DE PENTATHLON MODERNE »

- pour améliorer ses compétences et transmettre les fondamentaux techniques
- pour pouvoir être rémunéré pour ses activités d'encadrement
- pour engager son club dans une démarche de professionnalisation

**DOSSIER D'INSCRIPTION
CERTIFICAT DE SPECIALISATION
PENTATHLON MODERNE**



Je soussigné(e)

NOM**Prénom**.....

Nom de jeune fille Sexe M F

Date de naissance.....à..... N° Département

Nationalité.....

Adresse.....

Commune.....Code Postal.....

Tel fixeTel portable

Email:.....@.....

Désire m'inscrire à la formation du Certificat de Spécialisation Pentathlon Moderne

Je vous adresse, en règlement des frais administratifs et de traitement des dossiers, un chèque de **40€** libellé à l'ordre de CRF FNMNS OCCITANIE

et déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au CS « Initiateur de Pentathlon Moderne ».
- avoir 18 ans au jour de l'inscription et être titulaire de ** BP JEPS APT / BPJEPSAAN / BF1/BF2 Pentathlon Moderne

** rayer les mentions inutiles

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à.....le

Signature :

DOSSIER à RENVOYER COMPLET à :
CRF FNMNS OCCITANIE

Piscine Louis de Luca

Chemin des ALOES

66240 Saint Estève

Date limite d'inscription 30 octobre 2019

Modèle de certificat médical de non contre indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

(Obligatoire à l'inscription et daté de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation)

Je soussigné(e)

.....
.....

Docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "activités aquatiques" ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné,

M./M^{me}
.....

candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (s'il/elle y est soumis[e]) ;
- et à l'exercice des activités professionnelles visées par la formation.

J'atteste en particulier que M./M^{me}

.....présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à..... le.....

(Signature et CACHET OBLIGATOIRE du médecin)

Informations au médecin

A. — Activités professionnelles pratiquées en alternance au cours de la formation.

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "activités aquatiques", est amené à :

- encadrer et animer des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'initiation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge.

Il peut être amené à assurer la sécurité des activités aquatiques.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B. — Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation.

a) Test de performance sportive.

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

b) Test de sauvetage.

Il consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres en bassin de natation, se décomposant comme suit :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et en surface) sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin reposant entre 2,50 mètres et 5 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface (attendre le signal du jury), le lâche puis saisit un candidat simulant une victime, le remorque sur 25 mètres, voies aériennes dégagées, le sort de l'eau et lui prodigue les premiers secours.

Ce parcours doit être réalisé dans un temps maximum de 3 minutes 30 secondes, l'arrêt du chrono s'effectuant dès que la victime est totalement sortie de l'eau.

C. — Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap.

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

COUT DE LA FORMATION

- Les **frais d'inscriptions** sont fixés à **40€** payables à l'inscription.
- Le **coût global des frais pédagogiques** de la formation pour les candidats suivant le cursus dans son ensemble est fixé à :

1750€ (175 Heures X 10.00€)

Le **coût global des frais pédagogiques** de la formation pour les candidats **possédant le BF1 et BF2, pentathlon moderne** est fixé à :

1050€ (105 heures X 10€)

ATTENTION

La prise en charge des formations n'est pas un dû. Le financement peut donc être refusé. Renseignez vous **avant l'entrée en formation**

Pour tout devis concernant la formation du CS pentathlon moderne contacter Sophie Kerboeuf :
fnmnsbpaan@gmail.com

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

Document informatif sans valeur contractuelle

Selon le parcours et la situation actuelle du stagiaire au regard de l'emploi avant l'entrée en formation (inscrit ou non comme demandeur d'emploi en situation de DIF..), la prise en charge des frais pédagogiques ainsi que les autres frais peuvent se faire par des organismes financeurs:

- OPCA (AGEFOS PME pour la branche sport, FONGECIF...)
- collectivités territoriales (se renseigner auprès de sa commune, département, région)
- l'aide directe de son club ou de son comité selon leurs propres modalités d'aides.

Le coût de la formation restant à la charge du stagiaire peut de ce fait être considérablement diminué.

Il est conseillé de faire les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs **avant le début des formations**, afin que les dossiers soient recevables.

Pour information :

- Vous êtes salarié : *contactez votre employeur*

Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur.

- Vous êtes demandeur d'emploi : *contactez votre mission locale* si vous avez moins de 26ans ; *votre Pôle Emploi* si vous avez plus de 26 ans. Ce sont les prescripteurs de la formation.

Certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle emploi. La rémunération est possible selon vos droits ouverts.

- Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez peut être droit à un Congé Individuel de Formation d'un an (CIF). Vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat

- Vous êtes allocataire du RSA : *contactez votre Conseil Départemental*

- Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié handicapé : *contactez votre délégation régionale AGEFIPH*

La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, *contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)*

ENTREE EN FORMATION :

LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES préalables définies par les textes du diplôme :

- un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du pentathlon moderne datant de moins de trois mois à l'entrée en formation
- une **attestation de PSC1 « prévention et secours civique de niveau 1 »**
- **attestation de natation**: être capable de plonger, de nager et de s'immerger pour récupérer un objet : production d'une attestation d'aptitude à effectuer un parcours de cinquante mètres en nage libre avec départ plongé et récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme aux exigences des dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport.

ALLEGEMENT DE FORMATION

- Les titulaires du brevet fédéral 1^{er} degré Pentathlon Moderne depuis mai 2013 ont par équivalence le bloc de formation UC1
- Les titulaires du brevet fédéral 2^{ème} degré Pentathlon Moderne depuis mai 2013 ont par équivalence le bloc de formation UC2

EQUIVALENCES

- Les candidats titulaires du diplôme fédéral du deuxième degré délivré par la fédération française de pentathlon moderne acquis jusqu'au 19 juin 2009 obtiennent de droit le Certificat de Spécialisation « Pentathlon Moderne ».

QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Votre situation avant d'entrer en formation

NOM.....Prénom.....
Date de naissance.....

STATUT A L'ENTREE DE FORMATION:

Salarié(e) : CDI CDD plus de 6 mois CDD moins de 6 mois Agent titulaire de la fonction publique

Contrats aidés: CUI, CAE, CIE

Contrat Professionnalisation // Emploi Avenir // Indépendant, auto entrepreneur // Travailleur handicapé

Retraité // Demandeur d'emploi // Bénéficiaire du RSA // Sportif de haut niveau sur liste ministérielle

Autres

Dernier emploi occupé (même ancien) :

COORDONNEES DE L'EMPLOYEUR : Raison sociale :

Adresse:.....

Téléphone:.....

NIVEAU D'ETUDES:

Dernière classe fréquentée.Date:.....

Diplôme obtenu le plus élevé (y compris diplôme jeunesse et sport)

Sans «niveau»

Brevet des collèges	CQP	BAFA	BAFD		
CAP	BEP		BAPAAT		
BAC	BEES1	BPJEPS	Niveau DEUG	BTS	DUT
DEJEPS	Niveau Licence	Maitrise	BEES2	DESJEPS	

Diplômes Fédéraux : Arbitre BF1 BF2

Autre

Niveau Supérieur à la Maîtrise

Précisez les diplômes obtenus :

TYPE DE REMUNERATION ou ALLOCATION

Région ASP
RSA
Salaire ou Revenu d'Activité
Sans rémunération
Autre (précisez).....

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les frais de formation sont à ma charge

La Formation est financée par :

Demande en cours (merci de préciser l'organisme).....

VOTRE EXPERIENCE ANTERIEURE

En tant que salarié :

En tant que bénévole :

En tant que pratiquant :

PIECES OBLIGATOIRES à joindre pour le dossier d'inscription au
CS PENTATHLON MODERNE
CRF FNMNS OCCITANIE :

- * 2 photos d'identité dont une à coller sur la fiche d'inscription
- * Un chèque de 45 euros libellé à l'ordre de CRF FNMNS (frais administratifs)
- * 2 enveloppes format type chéquier au tarif normal en vigueur libellé à votre adresse
- * La fiche d'inscription FNMNS complétée
- * La photocopie de la carte d'identité en **cours de validité** ou du passeport ou du livret de famille.
- * Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Aquatiques **UNIQUEMENT selon le modèle joint.**
- * La photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé ou du justificatif du niveau d'études.
- * La photocopie du **diplôme** du PSE 1 «Premiers Secours en Equipe de Niveau 1» **ET son recyclage annuel en cours de validité OBLIGATOIRE : (DIPLOME + RECYCLAGE) // ou « PSC1 Premier Secours Civique Niveau 1 »**
- * Une attestation d'assurance en responsabilité civile.
- * La photocopie des **diplômes : BP JEPS APT / BF1 + BF2 Pentathlon / BP JEPSAAN : avec recyclage en cours de validité si le diplôme à plus de 5 ans.**
- * La photocopie de **l'attestation de recensement**
- * La photocopie du **Certificat Individuel de Participation à la journée de Défense et de Citoyenneté**
- * CV + LETTRE DE MOTIVATIONS
- * Une enveloppe renforcée au format A4 affranchie d'un unique timbre vignette d'une valeur de **7,90€** sur laquelle doit être collé :

* 1 Imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION » (à retirer dans un bureau de La Poste et rempli très lisiblement de la façon suivante :

Zone adresse destinataire :	Zone adresse expéditeur :
Indiquer l'adresse à laquelle devra vous être envoyée la notification de résultat (diplôme, notification de réussite partielle, courrier d'ajournement,...) à l'issue de votre formation.	DRJSCS de Montpellier
<u>Pour les femmes mariées, indiquer obligatoirement :</u>	Pôle FCE
<u>Nom / Nom d'usage (d'épouse)/ Prénom</u>	3 avenue Charles FLAHAULT
	34094 MONTPELLIER cedex 5

Attention : avant de coller l'imprimé « RECOMMANDE », pensez à détacher la vignette autocollante à apposer au verso de l'enveloppe.

Veillez à bien donner l'adresse de votre résidence principale et signaler tout changement d'adresse en cours de formation à la DRJSCS. Votre diplôme sera envoyé en Recommandé avec AR à votre domicile.

Il est à noter qu'aucun diplôme ne peut faire l'objet d'un envoi par courrier simple.

Une convocation sera adressée à chaque candidat qui aura déposé son dossier d'inscription au CRF FNMNS OCCITANIE

à la date limite du 30 octobre 2019

Tout dossier incomplet sera renvoyé